

Note de synthèse sur le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

1. Un constat accablant sur la situation de l'industrie française des 10 dernières années

Le rapport Gallois a présenté un état des lieux extrêmement préoccupant de la situation de l'industrie et de l'économie françaises : « La compétitivité de l'industrie française régresse depuis 10 ans », signe « d'une perte de compétitivité globale de l'économie française ». L. Gallois évoque un « décrochage », qu'il illustre par quelques chiffres choc :

- Déclin de la part de l'industrie dans la valeur ajoutée (de 18% en 2000 à 12,5% en 2011), situant désormais la France derrière l'Allemagne, mais aussi l'Italie, avec à la clef un fort recul de l'emploi industriel ;
- Chute de nos parts de marché : en Europe, la part de marché des exportations françaises a chuté de 12,7% en 2000 à 9,3% en 2011, pendant que celle des exportations allemandes évoluait en sens inverse ;
- Dégradation de notre balance commerciale : la balance hors énergie est passée de +17 Md€ en 2002 à – 25 Md€ en 2011.

Cette perte de compétitivité n'est pas seulement un enjeu pour nos entreprises, c'est un défi majeur pour l'ensemble du pays. L. Gallois souligne qu'elle est pour une large part à l'origine des déséquilibres des finances publiques, comme du chômage, et menace à la fois notre niveau de vie et notre protection sociale. Le gouvernement partage le constat que dresse M. Gallois. Ce bilan est accablant pour les gouvernements qui se sont succédé au cours des dix dernières années, et dont les anciens membres prétendent aujourd'hui nous donner des leçons. C'est la droite qui aurait eu intérêt à ce que le rapport Gallois soit enterré !

Prolonger cette tendance serait plus qu'un risque ou une négligence, ce serait la certitude du déclin. Le temps des décisions fortes est venu. Le gouvernement de Jean-Marc Ayrault est le premier gouvernement à prendre en même temps l'entière mesure des trois déficits dont nous souffrons : déficit du dialogue social, déficit des comptes publics et déficit de compétitivité de notre économie.

2. Un Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

Ce pacte répond à une double ambition :

- Doter enfin notre pays d'une stratégie claire dans la mondialisation.
- Garantir, par la performance économique, et non par les déficits, la qualité de notre système de solidarité nationale.

Etre plus compétitifs pour être plus solidaires, et non pas, comme le prétendent les libéraux et la droite, être moins solidaires pour être plus compétitifs.

La performance que nous construisons renforcera notre solidarité. C'est cela le nouveau modèle français. C'est conjuguer performance et solidarité, compétitivité et justice, responsabilité et dialogue.

3. Les mesures : Huit leviers de compétitivité : trente-cinq décisions concrètes

Voir tableau des 35 décisions à la fin du document.

1/ Les mesures pour la compétitivité hors-coût :

Tous les leviers de compétitivité « hors-coûts » seront également mobilisés pour restaurer la compétitivité des entreprises :

- la garantie faite aux PME de disposer de financements performants et de proximité, notamment avec la mise en place de 500M€ de financements de trésorerie, le lancement de la BPI, la réforme du secteur bancaire et de la fiscalité de l'épargne, pour orienter les financements vers les entreprises ;
- la montée en gamme des entreprises en stimulant l'innovation par l'apport de financements adaptés, la mobilisation des pôles de compétitivité, le développement et la diffusion des technologies numériques ;
- la mise en place de stratégies partenariales fortes au sein des filières industrielles, y compris en développement de nouvelles filières émergentes, mais également au sein de l'entreprise avec une meilleure participation des salariés dans la prise de décision ;
- le renforcement des conquêtes de nos entreprises à l'étranger, en leur proposant par des financements à l'export performants, et la mise en place d'une stratégie ambitieuse en matière d'attractivité de notre territoire, en engageant par exemple le déploiement du très haut débit sur le territoire ;
- l'amélioration de l'offre de formation pour qu'elle soit mieux tournée vers l'emploi et l'avenir, et plus adaptée aux caractéristiques du marché du travail ;
- la simplification et la stabilisation de l'environnement réglementaire, avec la facilitation de cinq démarches administratives récurrentes pour les entreprises et la stabilisation sur le quinquennat de cinq dispositifs fiscaux clés pour les entreprises ;
- enfin, la conduite d'une action publique exemplaire par l'Etat et ses opérateurs, dans la cadre de la modernisation de l'action publique, en rendant plus efficace la justice commerciale ou bien en accompagnant les PME et les entreprises innovantes en mobilisant la commande publique.

2/ La création du "Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi" (CICE)

Le Gouvernement a décidé un allègement du coût du travail de 20 milliards d'euros annuels au bout de trois ans (10 en 2013, 15 en 2014, et donc 20 à partir de 2015), pour relancer l'investissement et la création d'emplois. Il s'agit d'une mesure massive et sans précédent.

Cet allègement prendra la forme d'un crédit d'impôt pour l'entreprise.

La mesure est très incitative pour l'emploi puisque le calcul du CICE repose sur la **masse salariale**.

Le respect des engagements et le contrôle repose sur plusieurs points :

- Conceptions d'indicateurs objectifs de suivis du CICE
- Obligation de transparence avec débat obligatoire dans les instances des entreprises, en particulier les comités d'entreprises
- Introduction de la représentation des salariés dans les CA des grandes entreprises
- Mise en place d'un comité de suivi avec les organisations patronales et salariales

Le Pacte national pour la compétitivité et l'emploi que le gouvernement a décidé est un effort collectif national. Le financement des 20 Mds€ d'allègements de charges reposera :

- pour moitié sur des économies réalisées par l'ensemble des acteurs publics (Etat, agences, collectivités locales, protection sociale) à travers des réformes qui seront engagées et menées à bien dans la concertation ;
- et pour moitié sur une hausse de recettes publiques.

Les taux de TVA évolueront de la façon suivante à partir du 1er janvier 2014 :

- le taux réduit, celui qui porte sur les produits de première nécessité, en particulier l'alimentation, sera ramené de 5,5% aujourd'hui à 5%.
- le taux intermédiaire sera porté de 7% aujourd'hui à 10%
- enfin, le taux normal sera porté de 19,6% à 20%

Cela permet d'éviter une hausse générale et indifférenciée (Sarkozy augmentait le taux normal de TVA de 1,6 point, de 19,6 à 21,2).

La réduction de 10 milliards supplémentaires des dépenses publiques reposera sur une modernisation des politiques publiques permettant à l'Etat, aux opérateurs publics et aux collectivités territoriales d'identifier des synergies en supprimant les redondances inutiles avec une dépense publique plus efficace et plus efficiente. La RGPP est abandonnée au profit d'une analyse qualitative spécifique en se donnant le temps de l'organiser en 2013 pour dégager les marges financières en 2014.

Levier 1 : Mettre en place un “Crédit d’impôt pour la compétitivité et l’emploi” (CICE)

Décision n°1 : Alléger de 20Md€ par an, avec une montée en charge progressive sur 3 ans (10Md€ dès la 1^{re} année)

Levier 2 : Garantir aux TPE, PME et aux ETI des financements performants et de proximité

Décision n° 2 : Mettre en place une nouvelle garantie publique permettant d’apporter plus de 500 M€ de trésorerie aux PME. La mesure sera mise en œuvre à travers la Banque Publique d’Investissement (BPI) à compter du 1^{er} janvier 2013.

Décision n° 3 : Établir un plan d’actions pour lutter contre l’allongement des délais de paiement

Décision n° 4 : Créer la Banque Publique d’Investissement (BPI) début 2013

Décision n° 5 : Encourager le financement des entreprises par la réforme de la fiscalité de l’épargne

Décision n° 6 : Recentrer les banques sur leur cœur de métier

Décision n° 7 : Faciliter l’accès des PME et des ETI aux marchés des capitaux

Levier 3 : Accompagner la montée en gamme en stimulant l’innovation

Décision n° 8 : Rénover et renforcer la politique de soutien à l’innovation au sein des entreprises

Décision n° 9 : Diffuser les technologies et usages du numérique

Décision n° 10 : Réorienter les pôles de compétitivité vers les produits et services à

industrialiser et distinguer les pôles stratégiques à rayonnement international des pôles

de développement régionaux.

Levier 4 : Produire ensemble

Décision n° 11 : Refonder la Conférence Nationale de l’Industrie (CNI) pour élaborer et mettre en œuvre des pactes entre les entreprises d’une même filière

Décision n° 12 : Mettre en œuvre une stratégie de filières

Décision n° 13 : Associer toutes les composantes de l’entreprise à sa stratégie en introduisant au moins deux représentants des salariés au sein du conseil d’administration ou de surveillance comme membres délibérants

Levier 5 : Renforcer les conquêtes de nos entreprises à l’étranger et l’attractivité de notre pays

Décision n° 14 : Assurer un accompagnement personnalisé à l’international pour 1 000 ETI et PME

Décision n° 15 : Permettre à nos entreprises de se battre à armes égales avec leurs concurrentes en les faisant bénéficier de dispositifs de financement export

Décision n° 16 : Développer le nombre de VIE (Volontariat international en entreprise) de

25 % en 3 ans et en démocratiser

Décision n° 17 : Développer une stratégie en matière d’attractivité visant notamment à attirer les talents internationaux et les grands projets d’investissement, ainsi que les activités culturelles (en particulier tournage de films et de productions audiovisuelles) et scientifiques

Décision n° 18 : Lancer une “Marque France”

Décision n° 19 : Maintenir les atouts de nos infrastructures et déployer le très haut débit numérique sur l’ensemble du territoire

Levier 6 : Offrir aux jeunes et aux salariés des formations tournées vers l’emploi et l’avenir

Décision n° 20 : Assurer une évaluation permanente de l’adaptation de l’offre des formations aux besoins de compétences des employeurs et amorcer dès 2013 la mise en place d’un nouveau service public de l’orientation, du secondaire au supérieur, fondé sur une approche “Métiers-Qualifications”

Décision n° 21 : Créer dès 2013 10 plateformes territoriales d’appui aux mutations.

Décision n° 22 : Renforcer la place des entreprises au sein de l’enseignement technique et professionnel

Décision n° 23 : Favoriser l'embauche de jeunes en apprentissage dans les PME avec l'objectif de 500 000 apprentis en 2017

Décision n° 24 : Proposer aux partenaires sociaux de discuter des modalités de mise en place d'un compte individuel de formation attaché à la personne et non au statut

Décision n° 25 : Engager la "Mobilité internationale 2020"

g) Levier 7 : Faciliter la vie des entreprises en simplifiant et stabilisant leur environnement réglementaire et fiscal

Décision n° 26 : Stabiliser sur la durée du quinquennat 5 dispositifs fiscaux importants pour l'investissement et la vie des entreprises

Décision n° 27 : Engager à court terme cinq chantiers de simplification des démarches des entreprises

Décision n° 28 : Mettre en place une démarche durable de simplification, sous l'autorité du Premier ministre

Décision n° 29 : Lancer d'ici à la fin de l'année un exercice de rationalisation des taxes affectées

h) Levier 8 : Assurer une action publique exemplaire et des réformes structurelles au service de la compétitivité

Décision n° 30 : Redresser nos finances publiques pour assurer un environnement financier stable pour nos entreprises

Décision n°31 : Poursuivre et engager des réformes de structure

Décision n° 32 : Accompagner le développement des PME de croissance innovantes en mobilisant l'achat public

Décision n° 33 : Rénover le fonctionnement de la justice commerciale pour la rendre plus efficace

Décision n° 34 : Doter la France d'une nouvelle instance de dialogue, de réflexion prospective et d'expertise

Décision n°35 : Demander l'introduction d'avis publics d'experts indépendants dans l'élaboration des décisions européennes en matière de concurrence